

COMMUNE DE



Résolution N°4/2022  
Séance du 11 mai 2022

***Résolution relative à la modification de membres au sein du Conseil de la  
Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance suite à la  
démission de Monsieur Pierre-Alain Castella, pour la période du 11 mai 2022 au  
31 décembre 2025,***

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance acceptés par le Conseil municipal en date du 30 octobre 2014,
- vu les articles 12 et 13 des statuts susmentionnés,
- attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, pour siéger au Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le petite enfance,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 13 voix pour et 1 abstention,

de nommer Madame Caroline RION SANTORU

pour siéger au Conseil de la fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance pour la période allant du 11 mai 2022 au 31 décembre 2025.

Vincent LÄDERACH  
Président

Didier NICOLE  
Vice-Président

Puplinge, le 11 mai 2022